



# **CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE**

## **2016-2023**

---

Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement

Le contenu de cette publication a été rédigé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

140, Grande Allée Est, bureau 650

Québec (Québec) G1R 5N6

Téléphone : 418 643-7447

Sans frais : 1 800 463-4732

Courriel : [communication@bape.gouv.qc.ca](mailto:communication@bape.gouv.qc.ca)

[www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)

[www.facebook.com/BAPEquebec](https://www.facebook.com/BAPEquebec)

[twitter.com/BAPE\\_Quebec](https://twitter.com/BAPE_Quebec)

[linkedin.com/company/bapequebec](https://linkedin.com/company/bapequebec)

Dépôt légal – 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-93382-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec

# APPROBATION PAR LA PRESIDENTE

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est conscient que ses activités ont des effets sur l'environnement. C'est pourquoi il s'engage à opérationnaliser son *Cadre de gestion environnementale*, au sein duquel le *Plan de gestion environnementale* contient les actions qu'il compte accomplir durant la présente année.

Il est à souligner que l'ensemble des employés du BAPE contribue à la mise en œuvre du *Cadre de gestion environnementale*. L'engagement continu et soutenu de notre personnel est évidemment un facteur de succès pour la réussite de l'intégration du développement durable dans toutes les sphères de notre gestion.

La présidente par intérim,

A handwritten signature in black ink, reading "MH Gauthier". The signature is written in a cursive, flowing style.

Marie-Hélène Gauthier  
Novembre 2022



# INTRODUCTION

Le *Cadre de gestion environnementale* permet de mettre en œuvre des actions relevant davantage de la gestion quotidienne que celles inscrites au *Plan d'action de développement durable 2022-2023*. Le cadre soutient l'intégration continue du développement durable dans les activités du BAPE.

# PORTRAIT ENVIRONNEMENTAL

## Les activités de l'organisation

Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre responsable de l'Environnement des analyses et des avis qui prennent en compte les seize principes de la *Loi sur le développement durable*.

Pour réaliser sa mission, le BAPE offre les conditions propices pour que les citoyennes et citoyens puissent s'informer et s'exprimer. À cette fin, il veille à ce que toute l'information disponible soit rendue publique. Les constats et les avis de ses commissions d'enquête sont le fruit d'une analyse rigoureuse qui intègre les enjeux écologiques, sociaux et économiques.

Ainsi, le nombre et le type de mandats qui lui sont confiés de même que l'ampleur de la participation et l'emplacement des projets sont les principaux facteurs qui influencent l'intensité des impacts environnementaux générés par ses activités.

En 2010, le Comité de développement durable a réalisé un premier portrait des activités du BAPE susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement. Ce portrait a été révisé et réévalué compte tenu des changements opérés dans l'organisation du travail, notamment du point de vue technologique. En l'occurrence, les activités du BAPE ont été adaptées et l'information fournie à la clientèle ainsi qu'aux partenaires est diffusée majoritairement en numérique. Cependant, bon nombre d'activités sont demeurées inchangées : l'approvisionnement ainsi que la consommation de biens et de services; les déplacements professionnels; et les déplacements personnels liés au travail. Pour leur part, les aspects relevant davantage du développement durable ont été sélectionnés en adéquation avec le *Plan d'action de développement durable* et libellés de façon à en tenir compte. Ainsi, cinq grandes catégories d'actions ont été retenues dans ce cadre : le maintien des acquis, la réduction de l'empreinte carbone, la prise en compte du développement durable dans nos activités, l'intégration de la culture dans nos pratiques et la promotion de saines habitudes de vie.

Certaines activités des organisations constituent des sources connues ou potentielles d'impacts sur l'environnement. Au BAPE, c'est le cas de : la consommation d'énergie et de ressources; la génération de matières résiduelles; l'émission de polluants dans l'environnement et l'occupation de l'espace.

## Les impacts environnementaux

Les impacts environnementaux sont présentés dans cette section afin de mieux en saisir l'importance. Ces effets correspondent aux modifications de l'environnement résultant des activités, produits ou services offerts par une organisation.

Les impacts des activités du BAPE peuvent varier selon la nature et la quantité des biens et services consommés ainsi que leurs sources d'approvisionnement. Il est toutefois difficile de mesurer précisément ces impacts sans réaliser une analyse de leur cycle de vie. Néanmoins, le BAPE a choisi de se concentrer sur les principaux enjeux que sont l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables, la contribution aux changements climatiques, la pollution de l'eau, de l'air et du sol ainsi que l'augmentation du volume de matières résiduelles générées.

De plus, la fluctuation annuelle des activités du BAPE tant en volume qu'en intensité impose un défi supplémentaire. En conséquence, l'ampleur des interventions visant à les réduire devra s'appuyer autant sur des cibles relatives qu'absolues.

## Engagements et conformité réglementaire

Voici les principaux engagements environnementaux du gouvernement du Québec dont le BAPE a tenu compte pour son cadre de gestion environnementale :

### Engagements

- |   |   |
|---|---|
| 1 <b>Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020<sup>1</sup></b>   | Cadre de référence dans lequel le gouvernement indique les objectifs qu'il souhaite atteindre et la façon dont il entend s'y prendre.   |
| 2 <b>Plan pour une économie verte 2030 : Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques</b> | Il s'agit de la feuille de route du Québec pour atteindre sa cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre et mettre en œuvre la vision du gouvernement à l'horizon 2030.  |
| 3 <b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>                               | Ensemble de mesures visant la création d'une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles.   |
| 4 <b>Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable</b>   | Cadre de référence introduisant la notion du cycle de vie dans le choix d'activités ayant une incidence sur la production et sur la consommation responsable et intégrant la règle des 3RVE dans les décisions courantes de l'administration publique.  |
| 5 <b>Politique énergétique 2030</b>   | Cadre de référence des orientations énergétiques pour le Québec à l'horizon 2030. La politique vise à faire du Québec, à l'horizon 2030, un chef de file nord-américain dans les domaines de l'énergie renouvelables et de l'efficacité énergétique et bâtir ainsi une nouvelle économie forte et à faible empreinte carbone. |

## Aspects environnementaux significatifs

En raison de la taille relativement petite de l'organisme, le BAPE a décidé de couvrir la totalité des aspects environnementaux définis dans son *Plan de gestion environnementale 2022-2023* (voir annexe 3) plutôt que de procéder à leur hiérarchisation afin d'en prioriser certains. Ce choix s'explique par la volonté qu'a l'organisme, au regard de sa petite taille, de couvrir la totalité des aspects environnementaux définis dans son *Plan de gestion environnementale*.

<sup>1</sup> La révision générale de la Stratégie gouvernementale de développement durable est reportée au 27 octobre 2022, en vertu du décret 626-2022.

## Objectifs

Afin de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, le BAPE a reconduit les objectifs du *Cadre de gestion environnementale 2016-2022*. Le Bureau s'engage néanmoins, dans ses actions du *Plan de gestion environnementale 2022-2023* (voir annexe 3), à atteindre des objectifs plus contraignants et plus englobants.

## Mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale

La directrice de l'expertise environnementale et du développement durable et la conseillère en développement durable, en collaboration avec le Comité de développement durable du BAPE, sont responsables de l'élaboration du *Cadre de gestion environnementale* et du *Plan de gestion environnementale* ainsi que de leur révision.

Ces deux documents sont soumis à l'approbation de la présidence du BAPE.

Le Cadre est révisé annuellement mais le BAPE peut y apporter des modifications à tout moment s'il le juge nécessaire.

**ANNEXE 1**  
PLAN DE GESTION  
ENVIRONNEMENTALE  
2019-2020

---



# INTRODUCTION

Le *Plan de gestion environnementale 2019-2020* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) découle de son *Cadre de gestion environnementale 2016-2020*. Ce plan vise, par la mise en place d'actions concrètes, à réduire les impacts environnementaux des activités du BAPE.

La grande majorité des interventions du précédent Plan de gestion (2018-2019) ont été complétées. Le BAPE souhaite donc, pour l'année 2019-2020, maintenir ses acquis, notamment en matière d'approvisionnement et de consommation responsable ainsi que de réduction de son empreinte carbone.

Des efforts particuliers seront également déployés par l'organisation afin d'assurer une prise en compte des principes de développement durable dans le cadre de la relocalisation de ses bureaux et du réaménagement de ses espaces de travail.

Les interventions seront effectuées par les différentes unités administratives et le Comité de développement durable du BAPE. Pour chaque intervention, le plan en détermine les responsables et propose des indicateurs ainsi que des cibles de résultats.

Tel que le prévoit le *Cadre de gestion environnementale*, la mise à jour du Plan de gestion est annuelle. Toutefois, un nouveau plan d'action en matière de développement durable devra d'abord être élaboré par le BAPE afin d'encadrer le *Plan de gestion environnementale 2020-2021*.

# PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE 2019-2020

## Objectif 1

Maintenir les acquis en matière d'approvisionnement et de consommation responsables

Responsables	Toutes les directions
<b>Intervention 1</b>	<b>Approvisionnement responsable</b>
Indicateur	Taux du personnel concerné informé des pratiques d'approvisionnement responsable
Cible	100 % du personnel concerné
<b>Intervention 2</b>	<b>Sélection écoresponsable des lieux d'hébergement</b>
Indicateur	Taux du personnel concerné sensibilisé aux outils existants
Cible	100 % du personnel concerné
<b>Intervention 3</b>	<b>Application des principes d'édition responsable</b>
Indicateur	Taux du personnel concerné formé à la ligne directrice en matière d'édition de document
Cible	100 % du personnel concerné
<b>Intervention 4</b>	<b>Amélioration de la gestion documentaire, dans le cadre des mandats, par la centralisation des versions papiers et par la mise en place d'un meilleur outil de recherche numérique</b>
Indicateur	Taux du personnel concerné formé aux nouveaux outils de gestion documentaire
Cible	100 % du personnel concerné

## Objectif 2

### Poursuivre les efforts en matière de réduction de l'empreinte carbone

Responsables	Toutes les directions
<b>Intervention 1</b>	<b>Rappel fréquent de la directive de transport en commun pour les déplacements professionnels</b>
Indicateur	Nombre de rappels de la directive
Cible	Trois rappels
<b>Intervention 2</b>	<b>Offre et choix de la visioconférence en mandat et hors mandat</b>
Indicateur	Proportion de rencontres tenues en visioconférence, lorsque possible
Cible	100 % des rencontres tenues en visioconférence lorsque possible
<b>Intervention 3</b>	<b>Location de véhicules à faible consommation d'essence</b>
Indicateur	Nombre de véhicules à faible consommation d'essence loués, lorsque possible
Cible	70 % des véhicules loués
<b>Intervention 4</b>	<b>Conception et dépôt d'un bilan d'émission de GES à la fin de chaque mandat et lors des déplacements professionnels (colloques, voyages d'affaires, etc.)</b>
Indicateur	Nombre de bilans déposés
Cible	Bilan complété pour 100 % des déplacements
<b>Intervention 5</b>	<b>Réalisation d'un bilan annuel comparatif de la consommation d'essence pour l'ensemble du bureau et diffusion au personnel</b>
Indicateur et cible	Bilan annuel réalisé
<b>Intervention 6</b>	<b>Organisation d'ateliers de fabrication de produits (« do it yourself »), notamment à partir d'éléments recyclés</b>
Indicateur	Nombre d'ateliers tenus
Cible	4 ateliers

### Objectif 3

## Maintenir la prise en compte des 16 principes de développement durable dans nos activités

Responsables	Toutes les directions
<b>Intervention 1</b>	<b>Dépôt des grilles d'analyse du développement durable de façon systématique avec les bilans de commissions et sur demande au comité de lecture</b>
Indicateur	Pourcentage de grilles déposées avec les bilans en fonction du nombre de rapports
Cible	100 % des rapports
<b>Intervention 2</b>	<b>Présentation de la grille de développement durable ainsi que des outils de cadrage et d'interprétation dans les rencontres de démarrage des commissions</b>
Indicateur	Pourcentage de commissions ayant été rencontrées
Cible	100 % des commissions
<b>Intervention 3</b>	<b>Utilisation de la grille de cadrage en développement durable pour tous les projets administratifs importants</b>
Indicateur	Pourcentage de projets administratifs importants dans lesquels la grille de cadrage en développement durable est utilisée
Cible	100 % des projets, incluant le projet de réaménagement de nos locaux

## Objectif 4

### Maintenir les efforts dans le but de favoriser la qualité de vie au bureau

Responsable	Comité de développement durable
<b>Intervention 1</b>	<b>Organisation de pique-niques dans les parcs environnant les locaux du Bureau pour l'ensemble des employés</b>
Indicateur	Nombre de pique-niques tenus
Cible	2 pique-niques
<b>Intervention 2</b>	<b>Organisation d'ateliers sur des sujets pouvant améliorer la qualité de vie au travail avec des professionnels du gouvernement (nutritionniste, kinésologue, ergothérapeute, spécialiste de la santé et de la sécurité au travail, etc.)</b>
Indicateur	Nombre d'ateliers tenus
Cible	2 ateliers
<b>Intervention 3</b>	<b>Organisation d'activités de massothérapie sur chaise par une massothérapeute certifiée</b>
Indicateur	Nombre d'activités tenues
Cible	3 activités

## Objectif 5

Prendre en compte les principes de développement durable dans le cadre de la relocalisation de nos bureaux et de la transformation de notre milieu de travail

Responsable	Comité de transformation du milieu de travail
<b>Intervention 1</b>	<b>Conception des espaces de bureaux dans le but de fournir le meilleur environnement possible aux employés</b>
Indicateur 1	Réalisation d'une consultation en collaboration avec la firme d'architectes en charge du projet afin d'identifier les besoins des employés
Cible 1	Consultation réalisée
Indicateur 2	Conception de bureaux prenant en compte les besoins des employés tout en visant les meilleures pratiques en termes d'aménagement de bureaux à aires ouvertes collaboratives
Cible 2	Réalisation d'un document synthèse de la consultation auprès des employés, présentation à la firme d'architectes et conception des nouveaux bureaux conformément aux résultats de la consultation
<b>Intervention 2</b>	<b>Promotion de la réduction, du réemploi puis du recyclage lors des travaux de démolition et de construction</b>
Indicateur 1	Sélection d'un entrepreneur écoresponsable
Cible 1	Exigences identifiées par le BAPE et incluses dans les documents d'appel d'offres de l'entrepreneur général en construction
Indicateur 2	Disposition adéquate des matériaux secs
Cible 2	100 % des matériaux secs déposés par l'entrepreneur dans un lieu de valorisation adéquat
<b>Intervention 3</b>	<b>Priorisation de la durabilité du mobilier et des aménagements en tentant de concilier si possible l'esthétisme et les tendances actuelles</b>
Indicateur	Utilisation d'une grille de sélection pour chaque groupe d'achat
Cible	100 % des achats de mobilier ont été précédés d'un exercice visant à faire des choix responsables
<b>Intervention 4</b>	<b>Mise en œuvre d'une stratégie TI dans l'optique d'une transition à court terme vers le « sans-papier »</b>
Indicateur 1	Acquisition de matériel adapté à nos besoins (testé quant à l'efficacité et à la durabilité) et facilitant la réduction du papier
Cible 1	100 % du matériel nécessaire adapté acheté

---

Indicateur 2	Personnel formé à l'utilisation des nouveaux outils informatiques et à leur utilisation optimale
Cible 2	100 % du personnel formé
Indicateur 3	Réalisation d'une étude portant sur les types de documents imprimés dans le cadre des mandats, et ce, avant la transition numérique
Cible 3	Réalisation de l'étude avant le 1 <sup>er</sup> septembre 2019

---

<b>Intervention 5</b>	<b>Mise en place de mesures favorisant la réduction de notre empreinte carbone lors des déplacements quotidiens vers le bureau. L'aménagement des espaces de travail reflètera cette nouvelle dynamique par une réduction de la superficie de la zone de travail</b>
Indicateur 1	Installation d'une douche comme incitation additionnelle au transport actif
Cible 1	Douche construite
Indicateur 2	Nombre de journées de télétravail par semaine par employé
Cible 2	Moyenne annuelle de 1 jour de télétravail par semaine par personne

---

**ANNEXE 2**  
PLAN DE GESTION  
ENVIRONNEMENTALE  
2020-2022

---



# INTRODUCTION

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a choisi d'opter pour un plan d'action de développement durable (PADD) transitoire couvrant la période débutant le 1<sup>er</sup> avril 2021 et se terminant lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle SGDD prévue au début de l'année 2022. Ce plan de gestion environnementale se veut donc une mesure alternative à la prolongation de son cadre de gestion 2016-2020. Ce plan vise, par la mise en place d'actions concrètes, à réduire les impacts environnementaux des activités du BAPE.

La grande majorité des interventions du précédent Plan de gestion (2019-2020) ont été complétées. Le BAPE souhaite donc, pour les années 2020-2022, maintenir ses acquis, notamment en matière d'approvisionnement et de consommation responsable ainsi que de réduction de son empreinte carbone.

Les interventions seront effectuées par les différentes unités administratives et le Comité de développement durable du BAPE. Pour chaque intervention, le plan en détermine les responsables et propose des indicateurs ainsi que des cibles de résultats.

Tel que le prévoit le *Cadre de gestion environnementale*, la mise à jour du Plan de gestion est annuelle. Toutefois, un nouveau plan d'action en matière de développement durable devra d'abord être élaboré par le BAPE afin d'encadrer le *Plan de gestion environnementale 2022-2023*.

## Interventions retirées en raison de leur réalisation en 2019-2020 :

- ▶ Conception des espaces de bureaux dans le but de fournir le meilleur environnement possible aux employés;
- ▶ Promotion de la réduction, du réemploi puis du recyclage lors des travaux de démolition et de construction;
- ▶ Priorisation de la durabilité du mobilier et des aménagements en tentant de concilier si possible l'esthétisme et les tendances actuelles;
- ▶ Mise en œuvre d'une stratégie TI dans l'optique d'une transition à court terme vers le « sans-papier »;
- ▶ Mise en place de mesures favorisant la réduction de notre empreinte carbone lors des déplacements quotidiens vers le bureau. L'aménagement des espaces de travail reflètera cette nouvelle dynamique par une réduction de la superficie de la zone de travail.

## Interventions retirées en raison du contexte sanitaire liées à la pandémie de Coronavirus (COVID-19) :

- ▶ Organisation de pique-niques dans les parcs environnant les locaux du Bureau pour l'ensemble des employés;
- ▶ Organisation d'ateliers sur des sujets pouvant améliorer la qualité de vie au travail avec des professionnels du gouvernement;
- ▶ Organisation d'activités de massothérapie sur chaise par une massothérapeute certifiée.

# PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE 2020-2022

## Objectif 1

Maintenir les acquis en matière d'approvisionnement et de consommation responsables

Responsables	Toutes les directions
<b>Intervention 1</b>	<b>Mettre en place de nouvelles mesures de gestions des matières résiduelles</b>
Indicateur	Reconnaissance des efforts du BAPE par le programme ICI on recycle +
Cible	Obtenir le niveau élite de la certification du programme ICI on recycle +
<b>Intervention 2</b>	<b>Sensibiliser au gaspillage alimentaire</b>
Indicateur	Déployer une campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire
Cible	80 % du personnel rejoint
<b>Intervention 3</b>	<b>Former le personnel à l'approvisionnement responsable</b>
Indicateur	Taux du personnel formé aux pratiques d'approvisionnement responsable
Cible	100 % du personnel concerné
<b>Intervention 4</b>	<b>Former le personnel à sélectionner des lieux d'hébergement écoresponsables</b>
Indicateur	Taux du personnel formé aux outils existants
Cible	100 % du personnel concerné

## Objectif 2

### Poursuivre les efforts en matière de réduction de l'empreinte carbone

Responsables	Toutes les directions
<b>Intervention 1</b>	<b>Offrir la visioconférence en mandat et hors mandat lors de nos réunions internes</b>
Indicateur	Proportion de rencontres tenues en visioconférence
Cible	80 % des rencontres tenues en visioconférence lorsque possible
<b>Intervention 2</b>	<b>Favoriser le transport collectif et actif</b>
Indicateur	Pourcentage des déplacements individuels professionnels effectués en transport collectif ou actif
Cible	70 %
<b>Intervention 3</b>	<b>Conception et dépôt d'un bilan d'émission de GES à la fin de chaque mandat et lors des déplacements professionnels (colloques, voyages d'affaires, etc.)</b>
Indicateur	Nombre de bilans déposés
Cible	Bilan complété pour 100 % des déplacements
<b>Intervention 4</b>	<b>Réalisation d'un bilan annuel comparatif de la consommation d'essence pour l'ensemble du bureau et diffusion au personnel</b>
Indicateur et cible	Bilan annuel réalisé

### Objectif 3

## Maintenir la prise en compte des 16 principes de développement durable dans nos activités

Responsables	Toutes les directions
<b>Intervention 1</b>	<b>Dépôt des grilles d'analyse du développement durable de façon systématique avec les bilans de commissions et sur demande au comité de lecture</b>
Indicateur	Pourcentage de grilles déposées avec les bilans en fonction du nombre de rapports
Cible	100 % des rapports
<b>Intervention 2</b>	<b>Présentation de la grille de développement durable ainsi que des outils de cadrage et d'interprétation dans les rencontres de démarrage des commissions</b>
Indicateur	Pourcentage de commissions ayant été rencontrées
Cible	100 % des commissions

**ANNEXE 3**  
PLAN DE GESTION  
ENVIRONNEMENTALE  
2022-2023

---



# INTRODUCTION

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a choisi d'opter pour un plan d'action de développement durable (PADD) transitoire couvrant la période débutant le 30 juin 2022 et se terminant au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle SGDD. Ce plan de gestion environnementale se veut donc une mesure alternative à la prolongation de son cadre de gestion 2016-2022. Ce plan vise, par la mise en place d'actions concrètes, à réduire les impacts environnementaux des activités du BAPE.

La grande majorité des interventions du précédent Plan de gestion environnementale (2019-2020) ont été complétées. Le BAPE souhaite donc, pour l'année 2022-2023, maintenir ses acquis, notamment en matière d'approvisionnement et de consommation responsables.

Les interventions seront effectuées par les différentes unités administratives et le Comité de développement durable du BAPE. Pour chaque intervention, le plan détermine les responsables et propose des indicateurs ainsi que des cibles de résultats.

Tel que le prévoit le *Cadre de gestion environnementale*, la mise à jour du Plan de gestion environnementale est annuelle. Toutefois, un nouveau plan d'action en matière de développement durable devra d'abord être élaboré par le BAPE afin d'encadrer le *Plan de gestion environnementale 2023-2024*.

# PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE 2022-2023

## Objectif 1

Maintenir les acquis en matière d'approvisionnement et de consommation responsables

Responsables	Toutes les directions
<b>Intervention 1</b>	<b>Mettre en place de nouvelles mesures de gestions des matières résiduelles</b>
Indicateur	Reconnaissance des efforts du BAPE par le programme ICI on recycle +
Cible	Obtenir le niveau élite de la certification du programme ICI on recycle +
<b>Intervention 2</b>	<b>Sensibiliser au gaspillage alimentaire</b>
Indicateur	Déployer une campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire
Cible	80 % du personnel rejoint
<b>Intervention 3</b>	<b>Former le personnel à l'approvisionnement responsable</b>
Indicateur	Taux du personnel formé aux pratiques d'approvisionnement responsable
Cible	100 % du personnel concerné
<b>Intervention 4</b>	<b>Augmenter les acquisitions écoresponsables de l'organisme dans les catégories de produits visées</b>
Indicateur	Pourcentage des acquisitions écoresponsables de l'organisme dans les catégories de produits visées
Cible	15 %

**Objectif 2**

## Poursuivre les efforts en matière de réduction de l'empreinte carbone

Responsables	Toutes les directions
<b>Intervention 1</b>	<b>Offrir la visioconférence en mandat et hors mandat lors de nos réunions internes</b>
Indicateur	Proportion de rencontres tenues en visioconférence
Cible	80 % des rencontres tenues en visioconférence lorsque possible

### Objectif 3

## Maintenir la prise en compte des 16 principes de développement durable dans nos activités

Responsables	Toutes les directions
<b>Intervention 1</b>	<b>Dépôt des grilles d'analyse du développement durable de façon systématique avec les bilans de commissions et sur demande au comité de lecture</b>
Indicateur	Pourcentage de grilles déposées avec les bilans en fonction du nombre de rapports
Cible	100 % des rapports
<b>Intervention 2</b>	<b>Présentation de la grille de développement durable ainsi que des outils de cadrage et d'interprétation dans les rencontres de démarrage des commissions</b>
Indicateur	Pourcentage de commissions ayant été rencontrées
Cible	100 % des commissions

## Objectif 4

### Maintenir les efforts dans le but de favoriser la qualité de vie au bureau

Responsables	Toutes les directions
<b>Intervention 1</b>	<b>Création d'un comité Santé et mieux-être. Ce comité s'inspire de la norme Entreprise en Santé du Bureau de normalisation du Québec. Il a pour objectif de promouvoir les saines habitudes de vie et proposer des mesures à mettre en œuvre pour préserver et améliorer la santé et le mieux-être en milieu de travail</b>
Indicateur	Nombre de rencontres tenues
Cible	2 rencontres
<b>Intervention 2</b>	<b>Organisation d'ateliers sur des sujets pouvant améliorer la qualité de vie au travail avec des professionnels du gouvernement (nutritionniste, kinésiologue, ergothérapeute, spécialiste de la santé et de la sécurité au travail, etc.)</b>
Indicateur	Nombre d'ateliers tenus
Cible	2 ateliers
<b>Intervention 3</b>	<b>Organisation d'activités sociales organisées par le comité Synergies pour l'ensemble des employés. Ce comité a pour objectif de planifier et de coordonner les activités sociales de l'organisation.</b>
Indicateur	Nombre d'activités sociales tenues
Cible	3 activités



*Bureau  
d'audiences publiques  
sur l'environnement*

Québec 